

Le ministère de l'Instruction publique : les enseignants ont-ils obtenu justice ?

al-Siyasa, 13 décembre 1923

J'avoue sincèrement m'être senti pleinement rassuré, croyant que les enseignants avaient obtenu justice, et que leurs affaires avaient été redressées comme ils le souhaitaient eux-mêmes, après ce vif tumulte survenu l'été dernier au sujet des enseignants et de « leur cause », et après que cette autorité centrale au ministère de l'Instruction publique — dont les enseignants, comme d'autres, s'étaient si longtemps plaints — eut été démantelée, et après que les affaires de ce ministère eurent été confiées à Son Excellence Zaki Pacha Abou al-Saoud, lequel avait manifesté un tel amour de la réforme et un tel désir de la mener, une telle inclination vers l'équité et un tel zèle à la servir, que nous l'avions consigné à plusieurs reprises, ravis, pleins d'éloges à son endroit.

Je croyais que les enseignants avaient obtenu justice, qu'ils avaient entamé leur nouvelle année scolaire le cœur apaisé, l'esprit content, tous leurs efforts consacrés à l'enseignement ; je croyais que le ministre de l'Instruction publique leur avait rendu justice, parmi tous ceux du ministère à qui il avait rendu justice, et que, tirant fierté de cette équité et de sa bienveillance envers eux, il leur avait alors confié ces tâches supplémentaires qu'il leur a confiées, rendues nécessaires par l'agrandissement des écoles et l'augmentation du nombre de classes ; je croyais que les enseignants s'étaient réjouis de cette équité, et en avaient tiré la force d'accepter cette nouvelle charge de bon gré, avec entrain.

Et je me disais : le ministre de l'Instruction publique a réussi, il a instauré une véritable coopération et une véritable confiance entre lui et les enseignants des écoles, et entre lui et les responsables des affaires de l'enseignement au ministère. Mais deux enseignants sont venus me voir hier, et l'entretien que nous avons eu m'a laissé, à tout le moins, un sentiment de tristesse et de déception ; les affaires des enseignants ne se sont pas arrangées, et « leur cause » demeure, à ce jour, exactement où nous l'avions laissée l'été dernier — objet toujours disputé entre le ministère de l'Instruction publique et le ministère des Finances.

Mais pourquoi vous raconterais-je moi-même l'affaire des enseignants, quand l'un d'eux me l'a déjà racontée dans cette lettre, dont

j'espère que le ministre de l'Instruction publique lira les extraits que nous en donnons :

« ... Au mois d'août dernier, les rênes du ministère de l'Instruction publique furent remises entre les mains de Son Excellence, l'honorable Ahmad Zaki Abou al-Saoud Pacha, et les enseignants s'en réjouirent, espérant beaucoup de bien de sa part, et leurs esprits s'apaisèrent ; une délégation, mandatée en leur nom, eut l'honneur d'une audience auprès de Son Excellence, lui exposant leurs doléances, et il les rassura, promettant de s'employer à lever l'injustice pesant sur eux. Août passa, puis septembre, puis octobre, et vers la fin de ce mois, la délégation eut l'honneur de se présenter devant lui une seconde fois, lui rappelant sa promesse, et signalant, avec toute l'humilité requise, les efforts épuisants que les enseignants déployaient alors pour augmenter leurs heures de cours et doubler le nombre d'élèves dans leurs classes — efforts qu'ils avaient consentis de bon cœur, en réponse à l'appel du devoir —, ce à quoi il ne répondit qu'en leur demandant de le laisser travailler dans le calme. Octobre s'acheva, novembre suivit, et l'inquiétude commença à peser sur l'esprit des enseignants, leur malaise s'aggravant ; une délégation d'entre eux se rendit alors, cette fois, frapper à la porte de Son Excellence le secrétaire général du ministère, qui ne leur répondit rien de plus sinon que Son Excellence le ministre se préoccupait de leur affaire. Novembre s'est maintenant écoulé, et nous voici à la mi-décembre, et pourtant, au lieu que paraisse quelque chose de nature à les rassurer et à apaiser leurs esprits, de mauvaises rumeurs se sont répandues, et l'air s'est empli de tout ce qui pouvait susciter le pessimisme et l'inquiétude dans les cœurs. Je ne saurais garantir la véracité de ce qui se dit ou se murmure ; mais il est du moins permis de rappeler le dicton : il n'y a pas de fumée sans feu — ou bien mon maître pense-t-il que je devrais garder bon espoir, malgré les leçons du passé ? Savez-vous, monsieur le professeur, qui a rédigé le premier mémorandum pour l'amélioration de la condition des enseignants ? Nul autre que Son Excellence Yahya Ibrahim Pacha, l'actuel président du Conseil. Savez-vous qui a envoyé le second mémorandum ? Son Excellence Mohammed Tawfiq Rif'at Pacha, actuel ministre des Affaires étrangères. Et le troisième ? Son Excellence Ahmad Zaki Abou al-Saoud Pacha, ministre de l'Instruction publique. Et à qui fut-il adressé ? À Son Excellence Ahmad Hichmat Pacha, ancien ministre de l'Instruction publique, actuellement ministre des Finances. Monsieur le Docteur daignerait-il m'expliquer la raison de cette réticence à rendre justice aux enseignants, quand la plupart de nos ministres actuels ont eux-mêmes servi au ministère de l'Instruction publique, en

connaissent quelque chose, et ont reconnu le bien-fondé des revendications des enseignants ? J'attends que mon maître veuille bien me résoudre cette énigme, ajoutant ainsi à ses bienfaits passés, que je n'oublierai pas, et qu'aucun enseignant de notre Égypte n'oubliera à son crédit. Mais si vous me permettez, et si votre cœur s'ouvre assez pour que je devance votre réponse en nommant moi-même une seule raison, que je ne puis me retenir de nommer, ni dissimuler en attendant votre solution promise, je vous en serais reconnaissant : c'est que les enseignants sont méprisés de tous. Voilà ce que je crois, et ce que j'ai appris après une longue expérience dans l'exercice de ce métier — le métier d'enseignant — au ministère de l'Instruction publique. Je ne parle pas à la légère, et je ne calomnie personne ; c'est là ce que les piliers mêmes du ministère ont déclaré à plusieurs reprises, et la réalité le confirme, ne laissant place à aucun doute. Malgré tout cela, j'attends, tout ouïe, les raisons que vous voudrez bien m'exposer. Veuillez agréer mes salutations les plus respectueuses. — L'Enseignant »

Et qu'y a-t-il donc d'étonnant à ce que les piliers du ministère de l'Instruction publique, les piliers du ministère des Finances, les piliers des autres ministères, et d'autres personnages, importants ou non, croient les enseignants sans défense ? Le métier même d'enseignant, comme je l'ai déjà dit plus d'une fois, contraint celui qui l'exerce à demeurer sans défense ; il n'est pas facile de conjuguer un réel attachement au savoir et une véritable maîtrise de son art avec un appétit d'argent et un empressement à s'en saisir, pas plus qu'il n'est facile de fréquenter les livres des philosophes et les œuvres des savants tout en étant, au sein même de cette fréquentation, effronté et grossier, combattant — non pour votre droit, dirais-je, mais pour votre propre intérêt — avec assez de force et de violence pour paraître fort même faible, et pour vous placer du côté du bon droit même dans votre tort. Il n'est pas facile d'être un enseignant honorable et d'être en même temps avide, effronté ou grossier. Et si un homme n'est pas doté de ces traits peu recommandables, il réussit rarement, et prospère rarement, une fois que les choses se sont corrompues, que l'ordre moral s'est troublé, et que l'intérêt et le favoritisme ont pris la place du droit et de l'équité.

Oui, il est bien difficile pour un enseignant honorable de connaître une vie paisible et satisfaite en des jours comme ceux-ci, où le droit de l'homme généreux est bafoué, et où la place de l'homme honorable est méprisée ; et nous ne saurions conseiller aux enseignants de renoncer à leurs qualités pures et honorables pour gagner le confort et le pain

quotidien — car ils en sont, d'une part, tout simplement incapables, et, d'autre part, l'intérêt de l'Égypte, sa vie future, et la bonne éducation de sa jeunesse, tout cela dépend de ce que les enseignants continuent de conserver leur part de dignité et de vie décente.

Qu'est-ce donc qui pourrait résoudre le problème des enseignants ? Sommes-nous véritablement condamnés à désespérer du droit, de la justice et de l'équité en ce pays ? Sommes-nous véritablement condamnés à assister, chaque jour, à ces spectacles douloureux, à voir, chaque jour, l'argent de l'État dispersé à droite et à gauche, semé de tous côtés, pour n'atteindre, ou presque, que celui qui a eu la chance de gagner la faveur de tel ou tel de ces messieurs qui gèrent nos affaires en ces jours de travers ? Et où se situe un homme comme le ministre de l'Instruction publique, que nous n'avons connu qu'équitable, épris de justice, jaloux de la dignité de son propre ministère ? Un homme si bon ne pourrait-il pas devenir source de bien, et lever le tort qui pèse sur un groupe de gens qui méritent véritablement de ne pas souffrir ? Quel droit y a-t-il à ce que les enseignants souffrent au service du savoir et de l'enseignement, tandis que les ignorants prospèrent dans leur ignorance et leur vanité ?

Il nous faut rendre au ministre de l'Instruction publique la même justice que lui rendent les enseignants eux-mêmes : il apparaît sérieux, et il apparaît qu'il s'efforce toujours sérieusement de voir les enseignants traités avec équité — mais le ministère des Finances refuse, ou hésite, ou tergiverse ; les saisons changent, l'hiver succède à l'été, et les besoins des enseignants, de leurs enfants et de leurs familles se renouvellent, sans qu'ils trouvent, pour y faire face, rien d'autre que des promesses et des espoirs : attendez, laissez-moi travailler dans le calme, le ministre se préoccupe de votre affaire.

Mais ces paroles, douces ou amères, et ces promesses, qu'elles renforcent l'espoir ou l'affaiblissent, ne permettront jamais à un enseignant d'acheter des vêtements d'hiver, ni pour lui-même, ni pour ceux dont il a la charge.

J'ai honte d'écrire de telles choses au sujet des enseignants, car un professeur a une pudeur naturelle qui l'empêche de laisser voir aux gens une telle situation de lui-même, et c'est une véritable honte que les enseignants d'Égypte doivent se plaindre de pauvreté ou de dénuement. Puis-je donc compter sur le ministre de l'Instruction publique pour que les enseignants n'aient plus jamais à formuler de telles plaintes — des plaintes qui les font souffrir, et qui ne font pas honneur à l'Égypte ? Pour

ma part, ma confiance dans le ministre de l'Instruction publique demeure forte, et je crois que nous n'aurons plus besoin de nous plaindre une nouvelle fois.